

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CHARTRES METROPOLE

PROJET DE PLAN DE DEPLACEMENTS URBAINS

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Du 8 octobre au 12 novembre 2013

Par arrêté n° 2013/405 du 5 septembre 2013, le Président de Chartres métropole a ordonné l'ouverture de l'enquête publique afin d'informer le public et de recueillir ses observations relatives au projet de Plan de Déplacements Urbains arrêté par la délibération n° C/2013.109 du 13 mai 2013 du Conseil communautaire de Chartres métropole.

L'enquête publique se déroulera au siège de la Communauté d'agglomération Chartres métropole, Hôtel de ville, place des Halles à Chartres, à la mairie de Saint-Georges-sur-Eure, à la mairie de Dammarie et à la mairie de Saint-Prest, durant 36 jours, du 8 octobre au 12 novembre 2013 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture du public.

Le Tribunal Administratif d'Orléans a désigné une commission d'enquête composée de Monsieur Michel BADAIRE en qualité de Président de la commission d'enquête, de Monsieur Michel LAFFAILLE en qualité de membre titulaire, de Monsieur Jean-Paul GLORY en qualité de membre titulaire, de Monsieur Rabah TALEB en qualité de membre suppléant. La commission d'enquête procédera à l'enquête publique et recevra le public lors des permanences dans les lieux, aux jours et horaires suivants indiqués ci-dessous :

- **A l'hôtel de ville de Chartres, place des Halles :**
 - mardi 8 octobre 2013 de 9h à 12h
 - samedi 26 octobre 2013 de 9h à 12h
 - mardi 12 novembre 2013 de 14h à 17h

- **A la mairie de Saint-Georges-sur-Eure, 16 rue Jean Moulin :**
 - samedi 19 octobre 2013 de 9h à 12h
 - jeudi 7 novembre de 9h à 12h

- **A la mairie de Dammarie, 2 place de l'Eglise :**
 - vendredi 11 octobre 2013 de 9h à 12h
 - mercredi 23 octobre 2013 de 9h à 12h

- **A la mairie de Saint-Prest, 78 rue de la République :**
 - vendredi 18 octobre 2013 de 9 à 12h
 - mercredi 30 octobre 2013 de 14h à 17h

Le dossier d'enquête publique ainsi qu'un registre d'enquête publique seront déposés au siège de la Communauté d'agglomération Chartres métropole, Hôtel de ville, place des Halles à Chartres, à la mairie de Saint-Georges-sur-Eure, 16 rue Jean Moulin à Saint-Georges-sur-Eure, à la mairie de Dammarie, 2 place de l'Eglise à Dammarie, à la mairie de Saint-Prest, 78 rue de la République à Saint-Prest et seront consultables aux jours et heures habituels d'ouverture. Le public pourra ainsi en prendre connaissance et consigner

éventuellement ses observations sur le registre, ou bien les adresser par écrit au siège de la Communauté d'Agglomération à l'adresse suivante :

Communauté d'Agglomération Chartres métropole

Enquête publique PDU

Hôtel de ville

Place des Halles, 28000 CHARTRES

A l'attention de Monsieur le Président de la commission d'enquête

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de l'autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête publique dès la publication de l'arrêté d'ouverture d'enquête. Le dossier d'enquête publique pourra également être consulté et téléchargé sur le site de Chartres métropole à l'adresse suivante : www.chartres-metropole.fr

A l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter le rapport et les conclusions de la commission d'enquête qui seront tenus à la disposition du public au siège de la Communauté d'Agglomération Chartres métropole, pendant un an, aux jours et heures habituels d'ouverture.